

République Française

Département de la Côte d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton de Longvic

Communauté de Communes
De GEVREY-CHAMBERTIN
Et de NUITS-SAINT-GEORGES

Commune de Curley

Rue de la Mairie
21220 CURLEY

Téléphone 03.80.61.47.99
Courriel : mairie.curley@yahoo.fr

Curley, le 12 décembre 2023

Procès-Verbal du

Conseil Municipal du 11 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CURLEY

Etant réuni, après convocation légale en date du 7 décembre 2023, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

Etaient présents :

- Mmes Sylvine CHALLET, Dominique CONVERSIN,
- Mrs Grégory AUBERT, Dominique BAILLEUX, Franck DE DEMO, Samuel HAKIMI, Michel PERSONNIER, Philippe ROUSSIAUX

Absents excusés :

- Mme Nadine CHRIST, pouvoir donné à Mr Grégory AUBERT
- Mme Marine THOMAS, pouvoir donné à Mr Franck DE DEMO

Secrétaire de séance :

- Mr Philippe ROUSSIAUX

La séance débute à 20h33.

• **Approbation du PV du conseil municipal du 6 novembre 2023**

Abstention	0	Contre	0	Pour	10
------------	---	--------	---	------	----

• **Délibération - Autorisation de dépenses anticipées sur 2024**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Tant que le budget prévisionnel 2024 n'est pas approuvé, il nous est impossible d'engager des dépenses que ce soit en fonctionnement ou en investissement. L'approbation du budget ayant généralement lieu en avril, il est nécessaire de pouvoir honorer nos engagements vis-à-vis des tiers.

- Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)
Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à engager des dépenses de fonctionnement ou d'investissement dans les limites énoncées ci-dessus en attendant le vote du budget 2024.

Abstention	0	Contre	0	Pour	10
------------	---	--------	---	------	----

- **Débat : demande de subvention MFR**

La Maison Familiale Rurale de Villié-Morgon (69) requiert le versement d'une subvention au motif qu'un enfant de 18 ans demeurant à Curley fait partie de ses élèves.

Une demande similaire nous avait été formulée par la MFR de Semur en Auxois pour ce même élève. Cette précédente demande avait été rejetée par le Conseil municipal du fait que nous ne pouvons subventionner l'ensemble des établissements privés qui accueillent des élèves de la commune.

Le maire précise également que nous payons déjà des sommes conséquentes pour la solarisation de nos enfants dans les établissements publics.

Débat :

A l'unanimité moins 1 voix, le conseil émet un avis défavorable à cette demande. Nous ne pouvons répondre aux demandes de subvention des établissements privés.

- **Information : zones d'aménagement d'énergies renouvelables**

Comme le précise le « Guide à destination des élus locaux », intitulé « Planification des Énergies Renouvelables », préfacé par la ministre de la Transition Énergétique Mme Pannier-Runacher : « *Les communes peuvent désormais définir, **après concertation avec leurs administrés**, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergie renouvelable s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie etc.* »

Le processus d'élaboration des zones d'accélération pour les énergies renouvelables a été défini dans le cadre de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023.

Le SICECO a établi des cartes permettant de visualiser les zones appropriées, zones sous contraintes et zones interdites.

Pour l'énergie éolienne, aucune possibilité d'aménagement pour des raisons administratives :

- Zone « écran » des Climats de Bourgogne
- Zone du radar aérien de Longvic



Pour le photovoltaïque au sol, nous disposons de zones possibles (actuellement en culture) mais sous contraintes fortes, voire très fortes pour monter les dossiers :



- Forêts (exclues)
- ZNIEFF Type I : secteurs de grand intérêt biologiques ou écologiques qui abritent des espèces animales ou végétales patrimoniales (dont certaines espèces protégées) bien identifiées (Mantuan)
- ZNIEFF type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours
- Natura 2000 : directive oiseaux ZPS (tout le territoire)

Il s'agit donc d'identifier les zones « possibles », de réunir les habitants pour avoir leur opinion quant à ces aménagements, et sonder les propriétaires des parcelles identifiées quant à leur volonté d'aménager ces zones pour du photovoltaïque.

Nous pouvons également indiquer que nous ne proposons aucune zone.

Notre réponse devra être remontée sous forme de délibération au référent à la Préfecture.

Débat :

Le conseil n'est pas favorable à la mise en place de dispositifs de production d'énergie sur son territoire. Toutefois, le maire va vérifier si, dans ce cas, les propriétaires de parcelles potentiellement éligibles doivent être consultés ou non. S'ils doivent être consultés, il leur sera bien indiqué que le montage du dossier sera compliqué et qu'ils seront maîtres d'ouvrage pour l'élaboration dudit dossier, la commune n'intervenant que pour les aspects qui la concernent.

- **Débat : raccordement fibre pour EOLE**

Pour information.

Nous avons pris la décision de changer d'opérateur afin de bénéficier d'une connexion 4G dans la salle via une carte SIM téléphonique. Cette solution, peu coûteuse, ne permettra pas cependant d'accéder à certains services de télévision comme les chaînes des groupe TF1 et M6 (sauf à s'abonner à Molotov par exemple). L'autre solution serait donc de mettre la box internet à la salle et la connexion 4G à la mairie.

L'espace de rencontres avait été identifié en 2020 comme un client potentiel du réseau fibre. Le réseau Altitude Infra installé dans le village est donc suffisamment capacitaire pour raccorder la salle. Par contre, l'acheminement physique de la fibre vers la salle n'est pas réalisé.

Altitude demande 660 € pour établir le dossier de raccordement à son réseau, 1020 € dans le cadre d'une prestation Premium. Coûts auxquels il faudra ajouter les travaux de voirie.

Le maire indique que, tant qu'à réaliser les travaux, nous pourrions nous-mêmes raccorder la salle à la box de la mairie par un câble Ethernet sans besoin de passer par le réseau fibre.

Il faut toutefois noter que la diffusion d'émissions télévisées dans la salle n'est pas un usage courant sauf peut-être pour les évènements sportifs.

Débat :

Le montant des travaux pour raccorder la salle sera élevé comparé aux avantages que ce raccordement pourrait apporter. La solution initialement envisagée permettra de proposer du Wifi aux utilisateurs, de connecter le téléviseur au réseau, et ainsi de partager des contenus entre les équipements des utilisateurs et le téléviseur (en Wifi ou par câble HDMI).

Le maire suggère que, si la connexion 4G semble insuffisante, nous pourrions installer une antenne 4G en toiture.

• Information : atterrissage budgétaire 2023

FONCTIONNEMENT	BP2023	Réalisé
Dépenses réelles	152 413,81	74 509,03
Opérations d'ordre (virement à l'invest.)	145 082,86	145 082,86
D 002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	297 496,67	219 591,89
Recettes réelles	161 011,28	200 343,85
Opérations d'ordre	0,00	0,00
R 002 Résultat de fonctionnement reporté	140 418,47	140 418,47
TOTAL RECETTES	301 429,75	340 762,32
RESULTAT fonctionnement (R - D)	3 933,08	121 170,43

Dépenses

Une bonne partie des travaux dans les appartements a été passée en investissement.

Il restera à engager les dépenses liées aux festivités de l'arbre de Noël (cadeaux, sapin, boissons, etc. ...), ainsi que des factures mensuelles d'électricité et de télécommunications.

Recettes

Nous avons eu des recettes supérieures au budget, notamment un fonds départemental sur les droits de mutation (inattendu), des recettes de loyers supérieures aux prévisions et du FCTVA de fonctionnement (inattendu également).

Résultat

Nous avons donc puisé relativement peu dans nos fonds propres (< 20 K€) pour financer les travaux en investissements.

INVESTISSEMENT	BP2023	Réalisé
Dépenses réelles	810 616,63	456 951,24
Opérations d'ordre	0,00	0,00
D 001 Résultat d'investissement reporté	11 518,57	11 518,57
TOTAL DEPENSES	822 135,20	468 469,81
Recettes réelles	677 052,34	326 149,17
Opérations d'ordre	145 082,86	145 082,86
R 001 Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	822 135,20	471 232,03
RESULTAT investissement (R - D)	0,00	2 762,22

Dépenses

Nous n'avons pas engagé en 2023 les travaux de rénovation énergétique du bâtiment des 3 cours (budget prévisionnel de 300 K€), ni les travaux sur la RD 116 (budget de 40 K€).

Recettes

Même cause, nous n'avons pas emprunté d'où des recettes inférieures au budget.

Résultat

Le résultat est légèrement positif et il n'y aura pas de restes à réaliser sur 2024.

Principales réalisations 2023

3 cours

- Rénovation intérieure de plusieurs appartements
- Réfection du balcon
- Extension du parking

Eole

- Extension du parking
- Terrains de pétanque
- Enrochement / fleurissement
- Equipement intérieur (téléviseur, tables et chaises)

Divers

- Réhabilitation de l'abribus
- Achat de matériel pour l'entretien des espaces verts

Résultat global	BP2023	Réalisé
TOTAL Recettes	1 123 564,95	811 994,35
TOTAL dépenses	1 119 631,87	688 061,70

Résultat global	3 933,08	123 932,65
-----------------	----------	------------

Au global, nous allons conserver plus de 100 K€ de fonds propres pour l'exercice 2024.

Le résultat positif sur le budget est dû à une écriture en 2023 pour une régularisation sur 2022, ce qui a augmenté le résultat de l'exercice précédent.

- **Débat : travaux/investissements à prévoir**

3 cours

- Nous avons un devis de 1 800€ (Confort System) pour la réfection des évacuations d'eaux usées dans les caves du bâtiment. Cette consolidation devra être réalisée avant les travaux d'isolation.
- Rénovation énergétique du bâtiment
- Réfection de la limite séparative avec le terrain de Mr Spada
- Percement d'une porte-fenêtre dans l'appartement 3

Voirie

- Réfection du passage COULOT (avec amélioration du réseau d'eaux pluviales)
- Marquages au sol et panneaux sur la RD 116 (à débattre)
- Panneaux d'orientation vers les bâtiments publics (mairie, Eole, DAE)

EOLE

- Aménagements intérieurs (placards)
- Etagères et caissons de stockage sous le préau

Mairie

- Rénovation énergétique du bâtiment (secrétariat et appartements)
- Remplacement des drapeaux (détruits par le vent)
- Remplacement des thuyas par une clôture plus moderne

Divers

- Décoration de l'abribus et du poste EDF
- Eclairage du lavoir
- Tables et bancs

Le débat d'orientation budgétaire sera organisé lors du premier conseil municipal de 2024 lorsque nous aurons reçu les devis de ces différentes prestations.

- **Information : arbre de Noël**

Les jouets sont en commande, les paniers pour les aînés sont déjà prêts.

Mr Fortemaison assurera de nouveau son rôle de Père Noël pour nos enfants vers 19h00.

A ce jour (05/12), nous enregistrons la participation de 41 adultes et 21 enfants, ce qui est plus que l'an dernier (respectivement 36 et 17).

Mme Christ préparera des crêpes sur place, Mme Bailleux amènera deux grandes bûches.

Il faut maintenant établir la liste des achats à réaliser pour la réception (amuse-bouche, friandises, boissons etc...).

Le maire suggère également de constituer un nécessaire minimal de pharmacie de premier secours à laisser sur place. Elle sera installée dans le local technique et fermée à clé.

- **Questions diverses**

Le maire sera absent du 1^{er} au 4 janvier 2024 inclus. Mr PERSONNIER étant également absent à cette période, Mr Grégory AUBERT assurera l'intérim en cas de besoin.

Mr Roussiaux souhaiterait l'installation d'un radar pédagogique à l'entrée nord du village afin de sécuriser la sortie de sa propriété. Le maire indique qu'il a rendez-vous avec une conseillère du département pour étudier sur place les différentes possibilités pour ralentir les véhicules. L'option radar pédagogique sera étudiée dans le cadre du projet global de sécurisation de la R.D.

Mr Roussiaux fait un retour sur la réunion consacrée au passage du Tour de France dans la commune le 5 juillet 2024. D'autres réunions seront planifiées avec les organisateurs mais on peut d'ores et déjà indiquer que la route départementale sera totalement fermée à la circulation dans la nuit du 4 au 5, et réouverte après le passage du dernier coureur le 5 juillet en fin d'après-midi. L'installation et le démontage des équipements se fera vraisemblablement de nuit, ce qui pourrait engendrer des nuisances sonores. Des informations plus précises seront communiquées ultérieurement.

Galette des rois et vœux du maire : samedi 13 janvier à 17h00 - Espace de rencontres EOLE.

Une invitation sera prochainement envoyée par l'Amicale.

Publié le : 14/12/2023

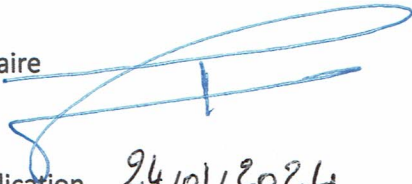
Approbation

Date 23 janvier 2024

Votants :

Pour 9
Contre 0
Abstention 0

Le(la) secrétaire



Date de publication

24/01/2024

Le maire

